



RUSH
SCHOOL

Guide d'aides étudiante

**Surmontez vos difficultés
Et faites valoir vos droits**

www.rush-school.com



Sommaire

01. Soutien Financier

- Bourse sur critères sociaux (BCS)
- Aides spécifiques : ASAA et ASAP
- Aide au mérite
- Fonds d'aide pour les jeunes
- Prime d'activité
- RSA Jeune
- Prêts étudiants garantis par l'État
- Accompagnement par les services sociaux
- Numéro d'appel national

02. Aide au logement

- Aide personnalisée au logement (APL)
- Aide au logement social (ALS)
- Fonds de solidarité logement
- Résidences étudiantes et logements Crous, Locaviz
- Garantie , Dossier Facile, Mobili-Jeune, Chèques-énergie

03. Aide pour les transports

- Forfait Imagine R Étudiant
- Carte Avantage Jeune - SNCF
- Aide au permis de conduire

04. Soutien pour les personnes en situation de handicap

- Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
- Allocation aux adultes handicapés (AAH)
- Prestation de compensation du handicap
- Bourses pour les étudiants en situation de handicap
- Maisons Départementales pour le Handicap (MDPH)
- Programmes Includ'Pro et Bourses Fédéeh

05. Alternance et insertion professionnelle

- Missions locales
- Programme "1 jeune, 1 mentor"
- Cellule régionale interministérielle d'accompagnement
- Apprentissage en Île-de-France
- Programme "1 jeune, 1 solution"

06. Soutien psychologique et médical

- Mutuelles étudiantes
- Complémentaire santé solidaire
- Santé Psy Étudiants
- Ligne d'écoute Nightline
- Fil Santé Jeunes
- Centres Médico-Psychologiques (CMP), BAPU, et dispositifs contre le harcèlement scolaire
- Soins dentaires, ostéopathie, et podologie
- Accès à la contraception gratuite, lutte contre la précarité menstruelle, et aides pour les victimes de harcèlement sexuel

07. Soutien alimentaire et matériel

- Crous
- Épiceries solidaires
- Réseau Agoraé
- Associations (Linkee, Co'P1)
- Restos du Coeur, Croix-Rouge, Emmaüs, Secours populaire
- Applications mobiles d'aide

08. Soutien juridique

- Service de renseignement en droit du travail (DRIEETS)
- Inspection du travail
- Conseil des prud'hommes
- Médiateur
- FAGE et syndicats étudiants

09. Aides numériques et informatiques

- Aide à l'équipement professionnel
- Promotions étudiantes

10. Aides culturelles et bien-être

- Pass'Sport
- Pass Jeunes
- Carte Jeunes Européenne, Carte ISCI
- Entrées gratuites dans les musées

11. Aides pour étudiants internationaux

- Programmes spécifiques pour les étudiants étrangers

12. Autres aides diverses

- Maison étudiante
- Réseau Express Jeunes
- PEPITE et plateforme anti-discrimination

Ce guide a été créé pour vous accompagner tout au long de votre expérience étudiante chez Rush School, en vous offrant un accès simplifié à une large gamme d'aides. Qu'il s'agisse d'un soutien financier, de conseils pédagogiques ou de services liés à la santé et au bien-être, ce guide a pour objectif de vous diriger vers les ressources clés qui vous permettront de réussir dans vos études tout en facilitant votre quotidien.

Nous vous invitons à parcourir ce manuel et à profiter pleinement des opportunités mises à votre disposition pour poursuivre votre cursus dans les meilleures conditions.

Nos permanences chez rush school

Nous organisons des permanences mensuelles pour aborder les aides destinées aux étudiants, sous la supervision de notre référente dédiée.

Ces rendez-vous ont lieu chaque deuxième jeudi et dernier lundi de chaque mois. L'objectif de ces séances est de créer un espace où les étudiants peuvent obtenir des informations précises sur les aides disponibles, poser leurs questions et se préparer au mieux pour faire leurs demandes d'aides financières.

C'est une excellente occasion pour ceux qui souhaitent solliciter un soutien financier de rencontrer directement un spécialiste et d'éclaircir tous les points liés à leur démarche.

Vous pouvez retrouver le calendrier détaillé des permanences est disponible directement à l'affichage dans l'école.

Simulateur d'aide

Le simulateur d'aides pour les jeunes est une plateforme en ligne qui permet aux étudiants et jeunes actifs d'identifier les aides financières adaptées à leur situation. Cet outil simplifie l'accès aux informations concernant les dispositifs de soutien disponibles, qu'ils soient nationaux, régionaux ou locaux, et couvre plusieurs domaines comme le logement, l'éducation, l'emploi, la santé et la mobilité.

Le simulateur vous invite à renseigner des informations sur votre situation personnelle (âge, statut professionnel, revenus, lieu de résidence). Sur la base de ces éléments, il analyse votre éligibilité et vous propose une liste d'aides sur mesure. Les résultats peuvent inclure des aides au logement comme les APL, des bourses d'études, des subventions pour la mobilité internationale, des aides à l'emploi, et bien plus encore.

Utilisation du simulateur

0.1 Accéder au simulateur :

+ Cliquez ici pour ouvrir le simulateur

0.2 Renseigner vos informations :

Remplissez un questionnaire avec vos données personnelles et financières. Il est important d'indiquer des informations exactes afin d'assurer la précision des résultats.

0.3 Traitement et résultats :

Après avoir complété le formulaire, le simulateur analysera vos données et vous proposera une liste des aides auxquelles vous pourriez avoir droit.

0.4 Prochaines étapes :

Pour chaque aide proposée, le simulateur détaille les étapes à suivre, les pièces justificatives requises et les contacts utiles pour effectuer votre demande.

01. Aides financière

Bourse sur les critères sociaux (BCS)

La bourse sur critères sociaux est un soutien financier destiné aux étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur en France, basé sur leur situation socioéconomique.

Elle est attribuée par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et est gérée au niveau régional par les Centres Régionaux des Oeuvres

Universitaires et Scolaires (CROUS). Cette aide vise à soutenir les étudiants dont les ressources familiales sont insuffisantes pour couvrir les frais liés aux études.

Conditions d'éligibilité

Pour pouvoir bénéficier de cette bourse, l'étudiant doit répondre aux critères suivants :

- Être de nationalité française ou disposer d'un titre de séjour valide.
- Être inscrit dans un cursus menant à un diplôme national dans un établissement public ou privé reconnu par l'État.
- Ne pas avoir atteint 28 ans au 1er septembre de l'année universitaire (des exceptions peuvent s'appliquer pour ceux qui reprennent leurs études).
- Satisfaire aux critères de ressources, qui tiennent compte des revenus des parents ou tuteurs, du nombre d'enfants à charge et de la distance entre le domicile familial et l'établissement d'enseignement.

Comment faire une demande ?

La demande de bourse se fait en remplissant le Dossier Social Étudiant (**DSE**), disponible en ligne sur le site du **CROUS**. Les étudiants doivent soumettre leur dossier entre le 15 janvier et le 31 mai pour l'année universitaire à venir.

+ Cliquez ici pour accéder au DSE.

Documents à fournir :

- L'avis fiscal des parents ou tuteurs pour l'année N-2.
- Justificatifs de scolarité et, si nécessaire, documents relatifs à la situation personnelle (par exemple, en cas de rupture familiale).

Évaluation et résultats :

Le CROUS examine les dossiers en fonction des informations fournies et des barèmes officiels, qui prennent en compte les ressources et charges familiales, ainsi que la distance domicile-lieu d'études. Les étudiants reçoivent la décision par mail ou via leur espace personnel sur le site du CROUS.

À ne pas négliger :

N'oubliez pas de faire une simulation pour vérifier si vous avez droit à une bourse. Beaucoup d'étudiants passent à côté de cette aide précieuse sans se rendre compte qu'ils sont éligibles !

+ Démarrer la simulation

Montant de la bourse :

Le montant de la bourse dépend des différents échelons, calculés en fonction de la situation financière de la famille. Elle est versée sur dix mois, de septembre à juin, et peut être complétée par d'autres aides, telles que l'aide au mérite ou l'aide à la mobilité internationale.

Montant 2023 - 2024 des bourses étudiantes selon l'échelon

Échelon	Montant des mensualités	Montant total (sur 10 mois)
0 bis	145,40€	1 454€
1	216,30€	2 163€
2	307,10€	3 071€
3	382,80€	3 828€
4	458,70€	4 587€
5	521,20€	5 212€
6	550,60€	5 506€
7	633,50€	6 335€

En conclusion, la bourse sur critères sociaux constitue un appui important pour les étudiants qui souhaitent poursuivre leurs études tout en allégeant leur fardeau financier. Il est essentiel de respecter les délais de soumission et de fournir des informations exactes et complètes pour profiter de cette opportunité.

[+ Cliquez ici pour plus d'informations](#)

Les aides spécifiques ASAA et ASAP

Les aides spécifiques, autrefois connues sous le nom de **FNAU** (Fonds National d'Aide d'Urgence), visent à soutenir les étudiants en situation de précarité.

Deux types d'aides sont disponibles :

L'Aide Spécifique Ponctuelle (ASAP), qui intervient en cas de difficultés financières passagères.

L'Aide Spécifique Allocation Annuelle (ASAA), destinée à ceux qui rencontrent des difficultés financières sur le long terme.

Aide spécifique ponctuelle :

L'Aide Spécifique Ponctuelle s'adresse aux étudiants faisant face à des difficultés financières momentanées.

Pour en bénéficier, vous devez être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur et avoir moins de **35 ans**, sauf en cas de handicap où une exception est possible.

Cette aide, pouvant atteindre un montant de **3 071 €**, est versée en une seule fois par le **CROUS**.

Les demandes sont examinées par une commission après un entretien social.

[+ Cliquez ici pour plus d'informations](#)

L'allocation spécifique annuelle :

Cette aide financière vise à soutenir les étudiants confrontés à des difficultés économiques durables et qui ne bénéficient pas de la bourse sur critères sociaux.

Pour pouvoir en faire la demande, l'étudiant doit être âgé de moins de 35 ans au 1er septembre de l'année universitaire concernée, avec des exceptions possibles pour les étudiants en situation de handicap.

L'allocation est calculée en fonction des échelons de la bourse sur critères sociaux. La demande est ensuite évaluée par une commission du CROUS après un entretien social.

[+ Cliquez ici pour plus d'informations](#)

L'aide au mérite :

Cette aide est réservée aux étudiants boursiers ayant obtenu leur baccalauréat avec la mention « très bien ».

Elle est d'un montant total de 900 € par an, versée en neuf mensualités de 100 €, de la période d'octobre à juin. Pour être éligible, l'étudiant doit bénéficier d'une Bourse sur Critères Sociaux ou d'une Allocation Spécifique Annuelle et être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur.

La demande de cette aide est incluse dans le dépôt du Dossier Social Étudiant (DSE).

Une fois le dossier validé, aucune autre démarche n'est requise. Le CROUS vous notifiera directement de votre éligibilité à cette aide.

[+ Cliquez ici pour plus d'informations](#)

Fond d'aide aux jeunes :

Le FAJ est une aide ponctuelle qui s'adresse aux jeunes en situation de précarité. Son objectif est de couvrir des besoins précis comme l'accès au logement, mais elle peut également être utilisée pour des dépenses telles que l'alimentation, le déménagement, les transports ou encore la formation.

Chaque département est responsable de la gestion de cette aide, qui peut atteindre jusqu'à 1 000 € par an. Les conditions d'attribution varient selon le lieu de résidence. Il est fortement recommandé de constituer votre dossier en collaboration avec un travailleur social de la Mission Locale.

+ [Cliquez ici pour plus d'informations](#)

La prime d'activité :

La prime d'activité est une aide financière visant à améliorer le pouvoir d'achat des personnes aux revenus modestes. Elle est accessible aux étudiants et aux apprentis de **18 ans** et plus qui exercent une activité rémunérée et perçoivent un certain niveau de revenus.

Conditions d'éligibilité :

- Âge requis : Avoir au moins **18 ans**.
- Situation professionnelle : Vous devez être salarié ou travailleur indépendant, avec des revenus n'excédant pas un certain plafond.
- Résidence : Il faut résider de manière stable en France.
Les étudiants et apprentis doivent justifier de revenus représentant au moins **78 % du SMIC** pour prétendre à cette aide.

Comment ça fonctionne :

- Montant : Le montant de la prime est calculé en fonction de vos revenus, de votre situation familiale et de vos charges, afin de s'assurer que le travail reste avantageux financièrement.
- Demande : Vous pouvez effectuer une simulation et soumettre votre demande directement en ligne sur le site de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).
- Renouvellement : Tous les trois mois, vous devez déclarer vos revenus pour que la prime soit ajustée selon votre situation actuelle.

Comment faire une demande ?

- Simulation : Rendez-vous sur le site de la CAF pour utiliser le simulateur en ligne.

Cela vous permettra de vérifier votre éligibilité et d'estimer le montant de la prime auquel vous pourriez avoir droit.

+ [Cliquer pour accéder au simulateur](#)

- Compléter et soumettre votre demande : Une fois votre éligibilité estimée via le simulateur, remplissez le formulaire en ligne et soumettez-le directement sur le site de la CAF.
- Suivi : Après la soumission, vous pourrez suivre l'avancement de votre demande en ligne. Pensez à actualiser vos informations chaque trimestre pour garantir que la prime versée correspond à votre situation.

La prime d'activité est particulièrement utile si vous travaillez tout en poursuivant vos études, car elle peut contribuer à des dépenses importantes comme le logement, les transports ou l'achat de matériel scolaire.

Pour commencer, rendez-vous sur le site de la CAF, où vous trouverez tous les outils nécessaires pour évaluer et faire votre demande de prime d'activité. Des guides et simulateurs y sont disponibles pour vous accompagner tout au long du processus.

+ [Site de la CAF](#)

Le RSA jeune :

Le RSA Jeune, ou Revenu de Solidarité Active pour les jeunes, est une aide financière destinée aux jeunes adultes en difficulté financière. Ce soutien vise ceux qui rencontrent des difficultés à trouver un emploi et dont les revenus sont faibles ou inexistantes.

Qui peut bénéficier du RSA Jeune ?

Le RSA Jeune s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans. Pour en bénéficier, certaines conditions doivent être respectées :

- Avoir exercé une activité professionnelle d'au moins 2 ans à temps plein (soit 3 214 heures) au cours des 3 années précédant la demande. Cela garantit que le demandeur a une expérience préalable dans le monde du travail.
- Résider en France de manière stable.

Comment faire une demande ?

- Évaluation des droits : Avant de soumettre votre demande, il est recommandé de vérifier votre éligibilité en utilisant le simulateur en ligne proposé sur le site de la CAF.

+ [Cliquer pour accéder au simulateur](#)

Constitution du dossier : Le formulaire de demande de RSA peut être récupéré directement auprès de votre CAF ou téléchargé sur leur site internet.

Soumission du dossier : Une fois rempli, le dossier doit être envoyé à la CAF, accompagné de tous les documents justificatifs prouvant votre situation (pièces d'identité, justificatif de domicile, revenus, attestations de votre expérience professionnelle...).

Traitement : Après avoir déposé votre demande, celle-ci sera examinée pour s'assurer que vous remplissez bien les critères. Ce processus peut prendre plusieurs semaines, et il se peut que vous soyez convoqué pour un entretien.

Si la demande est approuvée, le montant du RSA sera calculé en fonction de vos ressources. Ce versement mensuel peut être complété par d'autres aides, comme une aide au logement, selon votre situation.

Il est important de souligner que le RSA Jeune impose des obligations, notamment en matière de recherche active d'emploi. Vous pourriez être amené à participer à des formations ou des actions d'insertion professionnelle via Pôle emploi ou d'autres organismes partenaires.

Le RSA n'est pas accordé de manière automatique et permanente. Il nécessite une réévaluation périodique, avec un suivi des engagements pris (recherche active d'emploi, participation à des formations...). Des vérifications régulières sont effectuées pour s'assurer du maintien des conditions d'éligibilité.

Le RSA Jeune représente une aide précieuse pour les jeunes adultes, leur permettant de stabiliser leur situation financière tout en les aidant à s'insérer dans le monde professionnel. Pour plus de détails, n'hésitez pas à contacter votre CAF ou à consulter leur site.

+ [Site de la CAF](#)

Les prêts étudiants garantis par l'état :

Les prêts étudiants garantis par l'État offrent une solution financière souple aux étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur en France. Ces prêts sont accessibles sans exigence de ressources ni besoin de caution d'un parent ou d'un tiers.

Destinés aux étudiants de moins de **28 ans**, qu'ils soient français ou citoyens de l'Union Européenne, ils peuvent atteindre un montant maximum de **20 000€**. Le remboursement peut être différé, permettant ainsi aux étudiants de commencer à rembourser une fois leurs études terminées.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter votre banque ou votre conseiller financier.

+ Cliquez ici pour plus d'informations

L'accompagnement par les services sociaux :

Environ 300 agents sociaux sont répartis à travers le pays pour offrir un soutien aux étudiants en difficulté. Leur aide couvre diverses démarches liées à l'accès aux droits sociaux, des aides financières ou alimentaires, ainsi qu'un accompagnement face à des situations familiales délicates, afin de favoriser la réussite universitaire.

Pour entrer en contact avec les services sociaux des Crous, rendez-vous dans la section «Mes Rendez-vous» sur le site [MesServices.etudiant.gouv.fr](https://mes-services.etudiant.gouv.fr), où vous trouverez les informations nécessaires.

<https://www.crous-creteil.fr/social-et-accompagnement/soutien-et-ecoute/un-accompagnement-social-pour-soutenir-les-etudiants-en-difficulte/>

Numéro d'appel nationale :

Depuis le 10 janvier 2020, un numéro national, le **08 06 00 02 78**, a été mis en place pour les étudiants en France rencontrant des difficultés financières importantes. Accessible du lundi au vendredi, de 9h à 17h, ce service a pour objectif de simplifier l'accès aux aides d'urgence, souvent mal connues et peu sollicitées par les étudiants.

Aide personnalisée au logement (APL) :

L' **APL** est accessible à toute personne louant un logement, qu'il soit ancien ou récent. Le logement doit être sous convention avec l'État, ce qui fixe notamment les modalités de révision du loyer, la durée du bail, ainsi que les critères d'entretien et de confort à respecter.

Cette aide peut être cumulée avec une bourse sur critères sociaux, et son montant varie selon que l'étudiant en bénéficie ou non. Le calcul de l'**APL** prend également en compte la zone géographique, les revenus, et la composition du foyer. Le versement de l'aide est mensuel, effectué entre le 5 et le 10 du mois.

En cas de déménagement pendant vos études, il est recommandé de faire transférer votre dossier vers la nouvelle Caisse d'Allocations Familiales (**CAF**) de votre lieu de résidence

Qui peut bénéficier de l'APL ? :

L'**APL** est destinée à toute personne occupant un logement qui répond aux normes de décence et de surface minimum. Il n'est pas obligatoire d'être français pour y avoir droit, mais il faut résider de façon régulière en France. Les étudiants à faibles ressources peuvent également y prétendre, à condition que leur logement soit leur résidence principale.

Conditions d'éligibilité :

- Le logement doit respecter les normes de décence en vigueur.
- Le demandeur doit être en droit d'occuper légalement le logement (locataire, sous-locataire autorisé, ou propriétaire occupant).
- Les ressources du foyer ne doivent pas excéder un plafond, qui varie en fonction du nombre de personnes dans le foyer et de la zone géographique.

Comment est calculée l'APL ? :

Le montant de l'**APL** est établi selon plusieurs critères :

- Les revenus du foyer.
- La situation familiale et le nombre de personnes dans le foyer.
- Le montant du loyer.
- La zone géographique du logement, qui influence les coûts de la vie.

Comment faire une demande ? :

- Avant de déposer une demande, il est conseillé de vérifier votre éligibilité en utilisant les simulateurs en ligne disponibles sur le site de la **CAF**. Ceux-ci vous permettent d'estimer si vous avez droit à l'**APL** et de calculer approximativement le montant de l'aide auquel vous pourriez prétendre.

+ [Cliquez ici pour plus d'informations](#)

Compléter et soumettre la demande :

Vous devrez fournir des documents justifiant votre identité, vos revenus, votre situation familiale et votre droit d'occupation du logement. La demande se fait en ligne sur le site de la **CAF**, après avoir créé un compte et rempli le formulaire dédié. Si nécessaire, vous pouvez également vous rendre dans une antenne locale pour obtenir de l'assistance.

Suivi et versement :

Une fois la demande examinée et validée, si vous êtes éligible, l'APL sera directement versée à votre bailleur ou à votre organisme prêteur chaque mois. Il vous restera à payer la part du loyer ou de la mensualité non couverte par l'aide.

A noter : Les montants ainsi que les critères d'éligibilité peuvent évoluer, il est donc recommandé de consulter régulièrement le site de la **CAF** pour suivre les mises à jour. Si votre situation change (revenus, composition familiale, déménagement...), il est impératif de le notifier à la **CAF** afin qu'une réévaluation de vos droits soit effectuée.

L'aide au logement social (ALS) :

L'**ALS** ou Aide au Logement Social, est une allocation destinée à réduire le montant du loyer pour les personnes ne bénéficiant pas de l'Aide Personnalisée au Logement (**APL**). Gérée également par la Caisse d'Allocations Familiales (**CAF**), les **ALS** visent à aider les locataires, sous-locataires ou propriétaires occupant leur logement dans le paiement de leur loyer.

Qui peut bénéficier de l'ALS ? :

L'Aide au Logement Social (**ALS**) est destinée aux personnes qui ne sont pas éligibles à l'Aide Personnalisée au Logement (**APL**), comme les occupants de logements non conventionnés. Cette aide concerne souvent les étudiants, les jeunes travailleurs, les ménages à faibles revenus louant dans le secteur privé, ou encore ceux résidant dans des structures d'hébergement spécifiques.

Conditions d'éligibilité :

Pour bénéficier de l'ALS, il faut respecter certains critères :

- Occuper un logement répondant aux normes minimales de sécurité et de décence.
- Ne pas être éligible à l'APL.
- Les revenus du demandeur et du foyer doivent être inférieurs à des plafonds définis, variables selon la composition du foyer et la zone géographique du logement.
- Le logement doit être la résidence principale du bénéficiaire.

Comment est calculée l'ALS ? :

Le montant de l'**ALS** est calculé en fonction de :

- Les ressources du bénéficiaire et de tous les membres du foyer.
- La composition familiale, incluant les personnes à charge.
- Le loyer ou les charges pour les propriétaires occupants.
- La localisation du logement et les coûts de la vie dans cette région.

Comment faire une demande ? :

• Contrôle de l'éligibilité : Avant de commencer votre demande, il est conseillé de recourir au simulateur d'accès aux aides au logement, disponible sur le site de la **CAF**, afin d'évaluer votre éligibilité et d'estimer le montant potentiel de l'**ALS**.

[+ Cliquez ici pour plus d'informations](#)

• Documents à fournir : Vous devrez soumettre des justificatifs de vos revenus, des pièces d'identité, ainsi que des informations précises concernant votre logement et votre contrat de location.

• Soumission de la demande : La demande peut être effectuée en ligne sur le site de la **CAF**. Si vous le souhaitez, vous avez également la possibilité de vous rendre dans une antenne locale pour obtenir de l'assistance dans la constitution de votre dossier.

• Traitement et versement : Une fois votre demande acceptée, les paiements de l'ALS seront généralement effectués directement au propriétaire, et il vous incombera de régler le solde restant.

Il est essentiel de mettre à jour vos informations auprès de la **CAF**, car tout changement concernant vos revenus, la composition de votre foyer ou votre situation de logement pourrait influencer votre éligibilité aux aides.

Le fonds de solidarité pour le logement :

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (**FSL**) fournit un soutien financier aux locataires en difficulté, que ce soit pour accéder à un logement ou pour faire face à des factures et loyers impayés. Les conditions d'attribution et les montants accordés par le **FSL** varient d'un département à l'autre et visent à aider les personnes en situation précaire ou à revenus modestes.

L'aide accordée par le **FSL** peut inclure le paiement du dépôt de garantie, de la caution, ainsi que d'autres frais liés à l'installation, comme l'assurance habitation et les frais de déménagement. Elle peut également être utilisée pour régler des arriérés de loyer, des charges locatives, ou des factures impayées d'électricité, de gaz, de chauffage ou d'eau.

Les critères d'éligibilité pour bénéficier de cette aide sont principalement basés sur les revenus du demandeur et sont spécifiques à chaque département. Pour effectuer une demande, il est nécessaire de contacter les services appropriés de votre département.

+ [Cliquez ici pour plus d'informations](#)

Logements crous :

Les logements **CROUS**, gérés par les Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires, constituent une option d'hébergement économique pour les étudiants en France. Ces résidences sont spécifiquement conçues pour répondre aux besoins et aux budgets des étudiants, proposant souvent des chambres individuelles ou partagées, des studios, et parfois des appartements pour de petites familles d'étudiants.

Qui peut bénéficier des logements crous ? :

Les logements **CROUS** sont principalement destinés aux étudiants inscrits dans une formation supérieure reconnue par l'État. Les demandes sont ouvertes à tous les étudiants, qu'ils soient nationaux ou internationaux, et sont évaluées en fonction de leur situation financière et académique.

Conditions d'éligibilité :

Pour pouvoir prétendre à un logement **CROUS**, un étudiant doit :

- Être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur en France.
- Avoir un dossier social étudiant (DSE) à jour, qui est utilisé pour évaluer la demande de logement et pour les demandes de bourse sur critères sociaux.
- Les critères de priorité incluent souvent les ressources financières de l'étudiant et de sa famille, ainsi que la distance entre le domicile familial et le lieu d'études.

Les différents types de logements :

Les résidences **CROUS** proposent une variété de logements adaptés aux besoins des étudiants :

- Chambres simples : généralement équipées d'un lit, d'un bureau et de rangements, ces chambres donnent accès à des cuisines et sanitaires partagés.
- Studios : ces logements se composent d'une pièce principale qui inclut un espace de couchage, un coin cuisine et une salle de bain privative.
- Appartements : destinés aux étudiants en couple ou avec enfants, ces logements offrent davantage d'espace et des équipements privés.

Comment faire une demande de logements crous :

Préparation du Dossier Social Étudiant (**DSE**) : Pour faire une demande, il faut se rendre sur le site du **CROUS**, généralement entre janvier et mai pour l'année universitaire suivante. Le **DSE** sert à solliciter à la fois une bourse et un logement.

+ [Cliquez ici pour plus d'informations](#)

- Indication de vos préférences : Au moment de remplir votre DSE, assurez-vous d'indiquer vos choix concernant le type de logement souhaité et la localisation.
- Réception de la réponse : Les décisions du CROUS sont généralement communiquées d'ici la fin juin. Si vous recevez une offre de logement, il est essentiel de confirmer rapidement votre acceptation et de fournir les documents demandés.
- Signature du contrat et installation : Avant de vous installer dans votre nouveau logement, un contrat de location devra être signé, et un dépôt de garantie est souvent exigé. Les étudiants emménagent habituellement en septembre.

Les logements **CROUS** bénéficient de subventions de l'État, ce qui permet d'offrir des loyers inférieurs à ceux pratiqués sur le marché privé. Ces résidences sont souvent situées à proximité des campus universitaires et proposent divers services, tels que la sécurité, la maintenance, ainsi que l'accès à des cantines et à des installations sportives.

A retenir : Il est essentiel de prendre en compte que la demande pour les logements **CROUS** est très forte et que les places disponibles sont limitées. Les étudiants sont donc vivement encouragés à soumettre leur demande le plus tôt possible et à envisager d'autres alternatives de logement si nécessaire. Le logement **CROUS** constitue une solution idéale pour ceux qui recherchent un hébergement abordable tout en restant à proximité de leur établissement d'enseignement.

Résidences étudiantes :

Les résidences étudiantes sont des logements spécialement conçus pour répondre aux attentes des étudiants. Ces résidences peuvent être gérées par des organismes publics comme le **CROUS**, ou par des entreprises privées. Elles proposent souvent des services pratiques tels que des logements meublés, une connexion Internet, des espaces de travail, des salles de loisirs, et parfois des services supplémentaires comme la restauration ou une laverie.

Les résidences étudiantes présentent plusieurs avantages :

- **Praticité** : Situées à proximité des universités ou écoles, elles réduisent le temps de trajet et facilitent la vie quotidienne des étudiants.
- **Sécurité** : Ces résidences sont souvent équipées de systèmes de surveillance, offrant un cadre sécurisé pour les résidents et rassurant pour les familles.
- **Vie communautaire** : Elles permettent de créer des liens avec d'autres étudiants, favorisant ainsi les échanges et l'entraide.
- **Simplicité** : Les démarches administratives sont simplifiées, avec des contrats adaptés à l'année universitaire, et les charges incluses dans le loyer.

Les résidences étudiantes à Épinay-sur-Seine :

Jazz - ARPEJ proposent des logements modernes et entièrement équipés, conçus pour répondre aux besoins des étudiants. Parmi les services collectifs disponibles, on retrouve une laverie automatique, des espaces de détente partagés, et un accès au Wi-Fi haut débit, facilitant ainsi la vie quotidienne des résidents.

Locaviz

C'est une plateforme centralisée et non commerciale dédiée à la recherche de logements pour les étudiants en France. Elle permet aux étudiants de consulter gratuitement des annonces de logements dans le secteur privé, tout en bénéficiant de plusieurs avantages :

- **Accès gratuit** : Les recherches et consultations d'offres sont entièrement gratuites pour les étudiants.
- **Offres vérifiées et sécurisées** : Le label CROUS garantit la qualité et la sécurité des logements proposés.
- **Proximité des infrastructures universitaires** : De nombreux logements disponibles se trouvent à proximité des campus et d'autres infrastructures comme les équipements sportifs et culturels.

Comment fonctionne Locaviz ? :

Locaviz donne aux étudiants un accès direct à une grande variété de logements privés, allant des chambres chez l'habitant aux studios et appartements. Ce qui distingue cette plateforme, c'est que certaines offres bénéficient du label **CROUS**, assurant un haut niveau de qualité et de sécurité.

Les logements labellisés **CROUS** doivent respecter des critères rigoureux, tels que :

- Normes de logement décent : respect de la surface minimale, des standards de sécurité et des équipements indispensables.
- Performance énergétique : des bâtiments bien isolés pour un confort optimal et une consommation d'énergie maîtrisée.
- Loyer et charges raisonnables : des tarifs justifiés par rapport aux services offerts.
- Bonnes pratiques locatives : des relations justes et transparentes entre propriétaires et locataires.

Comment bénéficier de Locaviz ? :

• Inscription : Pour profiter de tous les services de Locaviz, les étudiants doivent créer un compte sur le site **Lokaviz.fr**. Cette inscription permet d'accéder aux offres de logement, de consulter les détails des annonces et de contacter directement les propriétaires.

+ Cliquez ici pour plus d'informations

- Recherche de logement : Utilisez les filtres du site pour affiner vos critères, notamment le type de logement, la localisation et le budget.
- Consultation des annonces : Explorez les annonces et accédez aux détails des logements qui correspondent à vos préférences.
- Contact avec les propriétaires : Lorsque vous trouvez un logement qui vous convient, contactez le propriétaire via les coordonnées fournies pour obtenir plus d'informations ou organiser une visite.
- Signature du bail et installation : Une fois le logement validé et les discussions avec le bailleur terminées, vous pourrez signer le bail et planifier votre emménagement.

A retenir : Locaviz constitue un outil essentiel pour les étudiants cherchant un logement en France, offrant une plateforme fiable et dédiée à leurs besoins. Grâce aux logements labellisés par le CROUS, elle assure des standards de qualité et de sécurité, tout en proposant des loyers en adéquation avec les budgets souvent limités des étudiants.

Visale :

Visale est un dispositif de garantie de loyer gratuit proposé par Action Logement, conçu pour faciliter l'accès au logement des étudiants et jeunes locataires sans garant. Ce service s'étend à divers types de logements, des résidences étudiantes aux appartements, en couvrant jusqu'à 36 mois de loyers impayés. Accessible à tous les étudiants majeurs, sans exigence de ressources, Visale offre une sécurité à la fois pour les locataires et les bailleurs, rendant ainsi la recherche de logement plus simple et rassurante.

Les points forts de Visale :

- Ouverture à tous : Disponible pour tous les étudiants majeurs, sans conditions de revenus.
- Gratuit : Aucune charge ni pour le locataire ni pour le propriétaire.
- Adapté à plusieurs types de logements : Fonctionne pour les colocations, studios, et autres types de logements étudiants.
- Sécurité renforcée : Protège les bailleurs et facilite l'accès au logement pour les étudiants.

Comment bénéficier de la garantie visale ? :

• Inscription en ligne : La première étape consiste à créer un compte sur le site officiel de Visale. Vous devrez y renseigner vos informations personnelles ainsi que des détails sur votre situation locative et financière.

[+ Cliquez ici pour plus d'informations](#)

- Demande de garantie : Une fois votre compte créé, vous pouvez soumettre une demande pour la garantie Visale en remplissant un formulaire en ligne. Il faudra fournir des détails sur le logement que vous désirez louer ainsi que des informations concernant votre statut d'étudiant.
- Validation : Après avoir soumis votre demande, elle sera examinée par Action Logement. Si votre demande est approuvée, vous recevrez une attestation Visale que vous pourrez montrer à votre futur bailleur comme preuve de la garantie locative.
- Signature du bail : Lors de la signature de votre contrat de location, présentez l'attestation Visale. Ce document rassurera le bailleur en confirmant que la garantie Visale couvre votre location.

La garantie Visale représente une aide précieuse pour les étudiants en quête d'un logement, surtout ceux qui n'ont pas de garant, offrant une sécurité à la fois pour les locataires et les propriétaires dans un marché souvent concurrentiel.

Dossier facile :

Dossier Facile est un service en ligne gratuit mis en place par le gouvernement français pour assister les locataires dans la préparation de leur dossier de location. Ce service vise à simplifier le processus souvent perçu comme long et compliqué, permettant ainsi aux locataires de rassembler, sécuriser et partager leurs documents de manière efficace avec d'éventuels bailleurs.

Les avantages de Dossier Facile :

- **Gain de temps :** En regroupant tous les documents nécessaires au même endroit, les locataires peuvent constituer leur dossier plus rapidement.
- **Accès facile :** Le service est accessible depuis n'importe quel appareil connecté à Internet, permettant aux utilisateurs de gérer ou partager leur dossier de n'importe où.
- **Facilité d'utilisation :** L'interface de Dossier Facile est pensée pour être intuitive, même pour ceux qui ne sont pas à l'aise avec les outils numériques.
- **Confiance des bailleurs :** Un dossier complet et bien structuré renforce la crédibilité des locataires auprès des propriétaires.

Comment bénéficier de dossier facile :

- **Inscription en ligne :** Rendez-vous sur le site officiel de Dossier Facile et créez un compte. Cette étape nécessite de fournir quelques informations personnelles pour valider votre inscription.

[+ Cliquez ici pour plus d'informations](#)

- **Constitution du dossier :** Rassemblez des documents tels que des preuves d'identité, des justificatifs de revenus, des avis d'imposition et des quittances de loyer précédentes.
- **Vérification :** Après avoir téléchargé vos documents, Dossier Facile s'assure de leur conformité et de leur validité par rapport aux exigences des bailleurs.
- **Partage du dossier :** Vous pouvez envoyer un lien sécurisé pour partager votre dossier en ligne avec les bailleurs intéressés, leur permettant d'accéder facilement aux documents.
- **Actualisation :** Maintenez votre dossier à jour en ajoutant ou en remplaçant des documents en fonction de l'évolution de votre situation.

Dossier Facile constitue une solution pratique pour les locataires souhaitant gagner du temps et améliorer leurs chances de trouver un logement en rendant leur dossier plus accessible et attractif pour les bailleurs .

Mobili-jeune :

Aide financière destinée à réduire le loyer des apprentis et des jeunes en alternance dans le secteur privé. Géré par Action Logement, ce dispositif vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes en améliorant leur accès au logement.

Cette aide est réservée aux apprentis et aux jeunes en contrat de professionnalisation âgés de moins de 30 ans, et elle vient compléter les dispositifs d'aide au logement existants.

Fonctionnement de Mobili-Jeune : l'aide se présente sous forme de subvention qui permet de diminuer le montant du loyer. Elle est accordée pour toute la durée de la formation de l'alternant, soit jusqu'à un an, avec possibilité de renouvellement en cas de prolongation de la formation. L'aide s'applique aux loyers qui ne dépassent pas certaines limites fixées à l'avance.

Avantages de Mobili-Jeune :

- Soutien financier : La diminution du loyer soulage le budget des jeunes en formation, leur permettant de se concentrer sur leurs études sans se soucier excessivement des frais de logement.
- Facilité d'accès au logement : Grâce à cette aide, les bailleurs sont souvent plus enclins à louer leurs biens aux jeunes en alternance, augmentant ainsi les possibilités de logement.
- Complémentarité avec d'autres aides : Mobili-Jeune peut être combinée avec d'autres types d'aides au logement, telles que l'Aide Personnalisée au Logement (**APL**), maximisant ainsi le soutien financier disponible.

Conditions d'éligibilité :

Pour pouvoir bénéficier de Mobili-Jeune, il est nécessaire de répondre à plusieurs critères :

- Âge : Vous devez être âgé de moins de 30 ans.
- Statut : Il faut être en formation en alternance, que ce soit sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
- Secteur : Vous devez travailler dans une entreprise du secteur privé, à l'exclusion du secteur agricole.
- Loyer : Le loyer ne doit pas dépasser un plafond fixé par Action Logement, qui varie selon la localisation du logement.

Montant de l'aide :

Le montant de l'aide Mobili-Jeune dépend du loyer ainsi que de la situation géographique du logement. En général, l'aide se situe entre 10 € et 100 € par mois. Ce montant est déduit directement de votre loyer, ce qui diminue votre charge locative mensuelle.

Comment bénéficier de l'aide Mobili-Jeune :

Vérification des conditions d'accès : Assurez-vous de bien respecter tous les critères d'éligibilité pour pouvoir prétendre à cette aide.

Inscription et montage du dossier : Inscrivez-vous sur le site d'Action Logement, puis préparez votre dossier en ajoutant les documents demandés (contrat d'alternance, preuve de paiement du loyer, etc.).

[+ Cliquez ici pour plus d'informations](#)

Soumission et analyse du dossier : Une fois votre dossier finalisé, envoyez-le pour qu'il soit étudié. L'examen peut prendre plusieurs semaines.

Versement de l'aide : Si votre demande est validée, l'aide sera versée chaque mois, soit directement à votre propriétaire, soit à vous-même, en déduction du loyer, selon les modalités prévues.

Les chèques-énergie :

Les chèques-énergie sont une aide financière mise en place par l'État français pour soutenir les foyers à faibles revenus dans le paiement de leurs factures d'énergie et la réalisation de travaux de rénovation énergétique. Ce programme vise à réduire la précarité énergétique tout en améliorant l'efficacité énergétique des habitations.

Les chèques sont envoyés automatiquement chaque année aux foyers éligibles, basés sur leurs données fiscales, sans qu'il soit nécessaire d'en faire la demande.

Les points forts :

Simplicité : Attribution automatique, sans formalités administratives.

Polyvalence : Utilisable pour diverses dépenses énergétiques.

Soutien direct : Aide financière immédiate, permettant une meilleure gestion du budget et une amélioration du confort de vie.

03 . Les aides aux transports

Forfait imagine r :

Le forfait Imagine R Étudiant s'adresse aux étudiants et apprentis de moins de 26 ans vivant en Île-de-France. Il offre un accès illimité à l'ensemble des transports en commun de la région (métro, RER, bus, tram et train) sur toutes les zones, de 1 à 5.

Disponible au prix annuel de 365€, il inclut des frais de dossier de 8€. Les étudiants en alternance ou en stage peuvent bénéficier d'une prise en charge à 50% par leur employeur.

En tant qu'étudiants, vous bénéficiez aussi de réductions et d'offres spéciales, avec plus de 300 activités culturelles à explorer en Île-de-France. Vous pouvez profiter d'une large gamme d'événements, allant des cinémas aux théâtres, en passant par les musées, les jardins, ainsi que des activités littéraires et musicales pour enrichir votre quotidien.

+ [Cliquez ici pour plus d'informations](#)

Carte avantage jeune - sncf :

La Carte Avantage Jeune, réservée aux moins de 28 ans, permet de bénéficier de 30 % de réduction sur les trajets en **TER**, **TGV** et **Intercités**, ainsi que de promotions vers certaines destinations européennes.

De plus, les détenteurs de cette carte accèdent à des offres exclusives grâce à divers partenaires, rendant leurs voyages encore plus agréables.

Proposée au tarif de 49€ pour une année, cette carte peut être commandée en ligne et retirée en gare ou aux bornes automatiques **SNCF**, vous offrant la possibilité de voyager davantage tout en faisant des économies.

+ [Cliquez ici pour plus d'informations](#)

L'aide au permis de conduire :

Le gouvernement propose une aide de 500 € pour financer le permis de conduire de catégorie B, destinée aux apprentis de 18 ans et plus. Cette subvention est accordée sur présentation d'un contrat d'apprentissage en cours.

Pour faire la demande, il faut soumettre un dossier complet à Camilia CAUVET, incluant le formulaire de demande dûment rempli, une pièce d'identité en cours de validité, un devis ou une facture de l'auto-école, ainsi qu'un RIB pour le versement de l'aide. Attention, cette aide est octroyée une seule fois.

+ Cliquez ici pour plus d'informations

04- les aides pour les personnes en situation de handicap

L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé :

L'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (**AEEH**) est un soutien financier accordé aux familles ayant un enfant en situation de handicap à charge. Cette allocation vise à compenser les dépenses supplémentaires liées à l'éducation et aux soins de l'enfant handicapé. Elle est attribuée en fonction du taux d'incapacité de l'enfant, dans le but d'améliorer la qualité de vie de l'enfant et de sa famille.

Les avantages de l'**AEEH** :

Adaptabilité : Les familles peuvent utiliser cette allocation selon les besoins spécifiques de leur enfant, que ce soit pour les soins médicaux, l'achat d'équipements spécialisés ou le financement de diverses assistances.

Soutien personnalisé : La **MDPH** accompagne les familles dans l'organisation des soins et l'amélioration du bien-être de l'enfant.

Conditions d'éligibilité :

Âge de l'enfant : L'enfant doit être âgé de moins de 20 ans.

Taux d'incapacité : L'enfant doit avoir un taux d'incapacité d'au moins 80 %, ou entre 50% et 79 % si son état nécessite des soins ou une éducation particulièrement lourds.

Résidence : L'enfant doit vivre de façon stable en France.

Montant et durée de l'aide :

Le montant de base de l'**AEEH** est fixe, peu importe les revenus de la famille, mais il peut être complété par l'un des six compléments disponibles, attribués en fonction de la gravité du handicap et des besoins spécifiques. Ces compléments varient selon l'ampleur des soins requis ou l'impact du handicap sur la vie familiale.

Comment soumettre une demande ? :

Constitution du dossier : Pour demander l'**AEEH**, vous devez remplir un dossier et le soumettre à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (**MDPH**) de votre département. Ce dossier doit comprendre le formulaire Cerfa dûment complété, un certificat médical récent, ainsi qu'une description de votre situation familiale et des besoins de votre enfant.

+ [Cliquez ici pour plus d'informations](#)

Évaluation par la **MDPH** : Après la soumission du dossier, une équipe pluridisciplinaire se charge de l'évaluer. Elle détermine le taux d'incapacité de l'enfant et les aides qui peuvent lui être accordées.

Décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (**CDAPH**) : est responsable de la décision finale concernant l'octroi de l'AEEH ainsi que des compléments éventuels.

L'allocation aux adultes handicapés :

L'Allocation aux Adultes Handicapés (**AAH**) est un soutien financier mis en place en France pour garantir un revenu minimum aux adultes handicapés dont la capacité de travail est considérablement réduite. Cette allocation a pour but de compenser les difficultés rencontrées sur le plan professionnel et d'aider les bénéficiaires à vivre de manière plus autonome.

Les avantages de l'**AAH** :

Aide financière : L'**AAH** procure un soutien financier essentiel pour couvrir les besoins fondamentaux des personnes handicapées.

Accès à d'autres aides : Les bénéficiaires de l'**AAH** peuvent également avoir accès à d'autres formes d'aide, telles que l'Allocation de Logement Social (**ALS**) ou des subventions spécifiques pour adapter leur domicile.

Renforcement de l'autonomie : En garantissant un revenu stable, l'**AAH** permet aux personnes handicapées d'améliorer leur autonomie et de s'engager plus pleinement dans la société.

Conditions d'éligibilité :

Pour pouvoir bénéficier de l'**AAH**, plusieurs critères doivent être respectés :

Âge : Il faut avoir plus de 20 ans (ou plus de 16 ans si la personne n'est plus considérée à charge pour les allocations familiales).

Taux d'incapacité : Il est nécessaire d'avoir un taux d'incapacité d'au moins 80 %, ou entre 50 % et 79 % si la personne est reconnue comme éprouvant des difficultés à trouver un emploi en raison de son handicap.

Résidence : La personne doit vivre en France de manière stable et régulière.

Montant et durée de l'aide :

Le montant de l'**AAH** est variable et se base sur les ressources de la personne. Il peut également être complété par d'autres aides si certaines conditions sont remplies. La durée d'attribution de l'**AAH** est liée à la nature et à la gravité du handicap, et peut être accordée pour une période allant de un à dix ans, avec possibilité de renouvellement selon l'évaluation de la situation.

Comment faire une demande ? :

Constitution du dossier : Pour obtenir l'**AAH**, il est nécessaire de soumettre un dossier à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du lieu de résidence. Ce dossier doit comprendre le formulaire Cerfa, un certificat médical décrivant le handicap, ainsi que des informations sur la situation financière et familiale.

[+ Cliquez ici pour plus d'informations](#)

Évaluation par la **MDPH** : Le dossier est analysé par une équipe pluridisciplinaire qui évalue les aspects médicaux, les capacités de travail de la personne, ainsi que les besoins particuliers découlant de son handicap.

Décision de la **CDAPH** : La **CDAPH** rend une décision concernant l'octroi de l'**AAH** et établit la durée pendant laquelle cette aide sera accordée.

[+ Cliquez ici pour plus d'informations](#)

La prestation de compensation du handicap :

La Prestation de Compensation du Handicap (**PCH**) est une aide financière destinée à soutenir les personnes en situation de handicap pour couvrir les frais supplémentaires qu'elles peuvent rencontrer dans leur quotidien. Son but est de faciliter leur maintien à domicile ou d'améliorer leurs conditions de vie en milieu spécialisé. Cette aide est ajustée aux besoins uniques de chaque bénéficiaire et peut être utilisée pour divers services et équipements adaptés.

Bénéfices de la **PCH** :

Souplesse d'utilisation : La **PCH** est conçue pour s'adapter aux exigences spécifiques de chaque individu, offrant ainsi une assistance sur mesure.

Indépendance renforcée : En prenant en charge les dépenses liées aux aides nécessaires, cette prestation permet aux personnes handicapées de gérer leur autonomie au jour le jour.

Bien-être amélioré : Grâce à cette aide, le stress financier associé au handicap est réduit, ce qui contribue à une meilleure qualité de vie.

Catégories d'aides financières :

La **PCH** peut prendre en charge les frais suivants :

- Aides humaines : rémunération d'assistants de vie pour l'aide dans les activités journalières.
- Aides techniques : achat ou location de dispositifs spécialement conçus pour répondre aux besoins liés au handicap.
- Modifications du logement : adaptations nécessaires pour garantir l'accessibilité et la fonctionnalité de la maison.
- Modifications du véhicule : ajustements indispensables pour faciliter les déplacements.
- Coûts de transport supplémentaires : frais additionnels occasionnés par des déplacements fréquents en raison du handicap.
- Dépenses spécifiques ou exceptionnelles : coûts directement associés au handicap qui ne sont pas couverts par d'autres aides.

Processus de demande

Constitution du dossier : Pour solliciter la PCH, il est nécessaire de préparer un dossier spécifique qui peut être obtenu auprès de la MDPH. Ce dossier doit comporter des rapports médicaux détaillés, une présentation des besoins de la personne concernée, ainsi que des devis pour les équipements et services requis.

Évaluation par la **MDPH** : Une fois le dossier soumis, il sera examiné par une équipe pluridisciplinaire chargée d'évaluer les besoins de compensation liés au handicap.

Décision de la **CDAPH** : La **CDAPH** se prononce sur l'éligibilité à la prestation et sur le montant qui sera accordé, en tenant compte des besoins identifiés lors de l'évaluation.

[+ Cliquez ici pour plus d'informations](#)

Les bourses réservées pour les étudiants en situation de handicap :

En plus des bourses basées sur des critères sociaux, les étudiants en situation de handicap ont la possibilité de demander des bourses dédiées pour compenser les coûts additionnels liés à leur handicap.

La bourse handinamyque :

Cette aide vise les étudiants en situation de handicap qui doivent faire face à des dépenses additionnelles dues à leur état. Elle peut financer l'adaptation de logements pour personnes à mobilité réduite, les frais de transport et l'acquisition d'équipements spécialisés pour les études, tels que des logiciels adaptés, des imprimantes en braille ou des services d'interprétation en langue des signes. Les candidats doivent énumérer ces besoins particuliers et fournir les devis avec leur demande, tout en veillant à ce que le montant total ne dépasse pas 3 000 euros.

[+ Cliquez ici pour plus d'informations](#)

Fondation GIVEKA :

La Fondation propose une assistance de 5 000 euros aux étudiants français ou suisses rencontrant des difficultés financières en raison d'un handicap, d'une maladie ou d'un accident. Cette aide peut être combinée avec d'autres soutiens offerts par le Crous et est renouvelable. Pour en faire la demande, il est nécessaire de soumettre au service social du Crous un dossier incluant un rapport médical confidentiel, une lettre explicative pour justifier la demande, ainsi que des documents attestant des revenus et des charges.

[+ Cliquez ici pour plus d'informations](#)

Plusieurs associations et fondations privées proposent des bourses destinées à accompagner les jeunes dans leurs études, leur logement, leurs projets professionnels et leur transition vers l'âge adulte. Par exemple, la Fondation de France attribue chaque année 2 200 bourses par le biais de ses 120 fondations, tandis que la Fondation Georges Besse soutient les étudiants en sciences et la Fondation Entraide Hostater aide ceux en fin de parcours académique. Ces bourses sont disponibles même si elles ne sont pas exclusivement réservées aux étudiants en situation de handicap. Pour des conseils spécifiques, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap.

Les maisons départementales pour le handicap :

Les maisons spécialisées pour les personnes en situation de handicap ont une importance essentielle en offrant des informations, un soutien et des conseils tant aux personnes handicapées qu'à leurs familles. Elles mettent à disposition des services tels que des lignes téléphoniques dédiées et des brochures régulières concernant les droits des personnes en situation de handicap. Chaque maison est dotée d'une Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées, qui se prononce sur les droits des personnes handicapées en se basant sur les évaluations réalisées par une équipe pluridisciplinaire.

+ [Cliquez ici pour plus d'informations](#)

Les bourses de la fedeeh :

Les bourses proposées par la **FEDEEH** accompagnent le parcours éducatif et professionnel des jeunes en situation de handicap. Elles ont pour objectif de fournir un soutien financier pour couvrir les besoins spécifiques qui ne sont pas pris en charge par d'autres aides, encourageant ainsi ces jeunes à poursuivre leur formation. Pour pouvoir en bénéficier, il est nécessaire d'être un jeune en situation de handicap, inscrit dans l'enseignement supérieur ou en classe de terminale, et souhaitant continuer des études supérieures.

+ [Cliquez ici pour plus d'informations](#)

Inclu'pro

Inclu'Pro est un programme de formation pré-qualifiante financé par l'Agefiph, visant à aider les personnes en situation de handicap à clarifier et développer leur projet professionnel, à conserver leur emploi ou à entreprendre une reconversion. Ce dispositif cherche à assurer une intégration efficace sur le marché du travail en proposant une formation adaptée aux besoins spécifiques de chaque individu, en complément des services offerts par le Service Public de l'Emploi et d'autres formations classiques. Les participants, qu'ils soient ou non inscrits à Pôle Emploi et indépendamment de leur type de handicap, reçoivent un accompagnement pour élaborer leur projet professionnel ou de reconversion. Inclu'Pro se caractérise par son approche personnalisée des parcours, la modularité de son offre et la variété des méthodes pédagogiques utilisées, incluant des ateliers en groupe et du coaching individuel.

+ [Cliquez ici pour plus d'informations](#)

05. Alternance et insertion professionnelle

Les missions locales :

Les Missions Locales sont des organismes de proximité au sein du service public qui aident les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion professionnelle et sociale. Elles offrent un accueil chaleureux, des informations pertinentes, des conseils avisés et un accompagnement sur mesure pour aider les jeunes à surmonter les obstacles qui se dressent sur leur chemin vers l'emploi. En outre, ces structures facilitent l'accès à diverses opportunités d'emploi et de formation, tout en apportant un soutien dans des domaines tels que la recherche d'emploi, la formation, la santé, le logement et les démarches administratives.

+ [Cliquez ici pour plus d'informations](#)

1 jeune, 1 mentor :

Le programme "1 Jeune, 1 Mentor" propose un accompagnement par le biais du mentorat pour favoriser le développement personnel et professionnel des jeunes de moins de 30 ans. Des mentors bénévoles soutiennent ces jeunes dans leur parcours scolaire, leur orientation et leur insertion sur le marché du travail, en se rencontrant régulièrement pendant une période minimale de six mois. Les duos formés sont supervisés par des associations qui assurent un cadre sécurisé et un suivi constant. Cette initiative a pour objectif de promouvoir l'égalité des chances en aidant les jeunes à surmonter les barrières géographiques, sociales et culturelles.

+ [Cliquez ici pour plus d'informations](#)

1 jeune, 1 solution :

"1 jeune, 1 solution" est une initiative du gouvernement français destinée à soutenir les jeunes dans leur intégration professionnelle. Ce dispositif propose une variété de mesures, comprenant des aides financières à l'embauche pour les entreprises, des formations, des accompagnements personnalisés, ainsi que des services visant à simplifier l'accès à l'emploi. Le site internet associé sert de plateforme pour mettre en relation les jeunes avec des opportunités d'emploi, de stages, d'alternance, ainsi que des dispositifs d'accompagnement et d'aides offerts par le gouvernement et ses partenaires.

+ [Cliquez ici pour plus d'informations](#)

La cellule régionale interministérielle d'accompagnement vers l'apprentissage d'île-de-france :

La Cellule Régionale Interministérielle d'Accompagnement vers l'Apprentissage d'Île-de-France a été mise en place pour aider les jeunes souhaitant entamer un apprentissage, mais qui n'ont pas encore trouvé de formation ou d'employeur. Ce service agit comme un point de contact où les jeunes peuvent obtenir des informations sur les métiers et les différentes formations disponibles, facilitant ainsi leur intégration dans le monde du travail à travers l'apprentissage. Elle joue un rôle essentiel dans la coordination des efforts pour accroître le nombre d'apprentis dans la région, en collaborant avec divers acteurs de l'éducation et du secteur professionnel.

+ [Cliquez ici pour plus d'informations](#)

06. Aides psychologiques et médicales

Les mutuelles étudiantes :

Une mutuelle étudiante constitue une assurance complémentaire santé spécifiquement conçue pour répondre aux exigences des étudiants. Son objectif est de compléter les remboursements fournis par le régime obligatoire de la Sécurité sociale, qui peuvent souvent s'avérer insuffisants pour couvrir l'intégralité des frais médicaux. Parmi les services proposés, on trouve le remboursement des soins médicaux, des médicaments, des consultations auprès de spécialistes, ainsi que des frais liés à l'optique et à la dentisterie. De plus, certaines mutuelles offrent des services additionnels, tels que l'accompagnement psychologique, des programmes de prévention santé et des conseils en nutrition.

Les mutuelles étudiantes les plus reconnues en France incluent :

La **LMDE** (La Mutuelle des Étudiants) :

+ [Cliquez ici pour plus d'informations](#)

Heyme :

+ [Cliquez ici pour plus d'informations](#)

La **LMDE** propose une couverture complète, adaptable aux besoins des étudiants, avec des options spécifiques pour les séjours à l'étranger.

Heyme, quant à elle, offre des formules flexibles avec des garanties modulables en fonction du budget et des besoins individuels de chaque étudiant, y compris des options pour des voyages internationaux.

Ces mutuelles aident les étudiants à gérer efficacement leurs dépenses de santé tout en préservant leur bien-être au cours de leurs études.

Complémentaire santé solidaire :

Depuis le 1er novembre 2019, la Complémentaire Santé Solidaire (**CSS**) regroupe les avantages de la **CMU-C** (Couverture Maladie Universelle Complémentaire) et de l'**ACS** (Aide pour une Complémentaire Santé). Cette aide couvre les frais de santé restant à charge après intervention de la Sécurité sociale. Elle garantit une prise en charge complète sans dépassements d'honoraires pour les soins effectués dans le cadre du parcours de soins coordonnés. Parmi les prestations incluses figurent le forfait hospitalier, l'accès au tiers payant et la couverture de certains équipements comme les prothèses dentaires, les lunettes ou les appareils auditifs.

L'éligibilité à la **CSS** dépend des ressources du demandeur, et aucun frais supplémentaire n'est à prévoir pour les bénéficiaires, selon leur âge et leurs revenus. La demande peut être effectuée en ligne via le site Ameli.

+ [Cliquez ici pour plus d'informations](#)

Santé psy étudiants :

Initiative de l'État visant à offrir un soutien psychologique gratuit aux étudiants en difficulté. Ce dispositif permet à chaque étudiant en souffrance de bénéficier de jusqu'à 8 consultations de 45 minutes avec un psychologue, sans avoir à avancer de frais.

L'objectif est de rendre l'accompagnement psychologique plus accessible et de contribuer à l'amélioration du bien-être mental des jeunes. Pour entamer ce processus d'aide, il suffit de consulter le site dédié où toutes les informations et les démarches nécessaires sont disponibles.

+ [Cliquez ici pour plus d'informations](#)

Le dispositif nightline :

Le dispositif propose un service d'écoute nocturne, conçu spécifiquement pour les étudiants et animé par des volontaires étudiants formés. Ce service, entièrement confidentiel et anonyme, offre une écoute bienveillante sans jugement ni conseils directifs, permettant aux appelants d'exprimer leurs préoccupations et de recevoir un soutien moral.

Disponible chaque nuit de 21h à 2h30, Nightline fonctionne actuellement à Paris, avec des projets d'extension dans d'autres villes universitaires en France, afin d'élargir cette aide précieuse aux étudiants en quête d'un espace de parole sécurisé.

+ [Cliquez ici pour plus d'informations](#)

Fil santé :

Service gratuit et confidentiel dédié aux jeunes âgés de 12 à 25 ans, proposant une écoute attentive assurée par des professionnels de santé tels que des médecins et des psychologues. Ce service offre non seulement un soutien par téléphone, mais également des discussions en ligne, individuelles ou en groupe, pour permettre une interaction directe avec des experts.

Toutes les conversations se déroulent dans un cadre anonyme, sans suivi d'une session à l'autre, garantissant un espace sécurisé à chaque nouvelle connexion. Ce dispositif est soutenu par Santé Publique France et la direction générale de la cohésion sociale pour offrir une assistance complète et adaptée aux besoins des jeunes.

+ Cliquez ici pour plus d'informations

Centre médico-psychologique (CMP) :

Le Centre Médico-Psychologique (**CMP**) offre des consultations et des soins gratuits en psychiatrie et en psychologie, accessibles à tous sans restriction d'âge. Il n'est pas nécessaire d'avancer de frais pour bénéficier de ces services, il suffit simplement de contacter le centre pour convenir d'un rendez-vous.

Adresse : 222 boulevard Maréchal Juin, 78200 Mantes-la-Jolie
Téléphone : 01 30 63 04 04

+ Cliquez ici pour plus d'informations

Les bapu :

Proposent aux étudiants des consultations psychologiques adaptées à leurs besoins. Ils mettent à disposition des psychiatres, des psychologues ainsi que des assistants sociaux pour un accompagnement personnalisé. Les consultations sont prises en charge par la Sécurité sociale et les mutuelles, permettant aux étudiants d'en bénéficier sans avance de frais. Le suivi est ajusté à chaque situation, avec un nombre de séances illimité en fonction des besoins spécifiques de l'étudiant.

+ Cliquez ici pour plus d'informations

Le harcèlement scolaire :

Les étudiants confrontés au harcèlement peuvent se tourner vers notre référente dédiée pour obtenir de l'aide. Elle est là pour les écouter, les conseiller et les orienter vers les ressources appropriées pour les soutenir dans cette situation.

Les écoles dentaires / ostéologie / podologie :

Permettent de bénéficier de soins à prix réduit. Ces établissements offrent aux étudiants l'occasion de pratiquer sous la supervision de professionnels qualifiés, ce qui permet de diminuer les coûts pour des soins tels que l'orthodontie ou la pose de prothèses. Par exemple, une couronne dentaire peut coûter environ 500 € dans un centre universitaire, alors que le tarif en cabinet privé peut s'élever à 700 €. De même, les consultations en ostéopathie ou podologie sont souvent plus économiques que chez des praticiens libéraux. Pour plus d'informations ou pour fixer un rendez-vous, contactez le Centre Hospitalier Universitaire (**CHU**) de votre ville.

Planning familiale :

Facilite l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive en offrant des consultations, des conseils personnalisés et des informations sur la contraception et la prévention des infections sexuellement transmissibles. Les tarifs sont ajustés en fonction des ressources de chacun, afin de garantir une prise en charge accessible à tous, tout en respectant strictement la confidentialité et l'anonymat des patients.

+ Cliquez ici pour plus d'informations

La précarité menstruelle :

Conformément aux engagements des autorités françaises, des produits hygiéniques sont mis à disposition gratuitement dans les résidences universitaires et certains lieux de restauration. Notre établissement participe à cette initiative en offrant des serviettes et des tampons afin de lutter contre la précarité liée aux menstruations. En outre, depuis le début de l'année 2024, la Sécurité Sociale rembourse l'achat de protections menstruelles réutilisables pour toutes les femmes de moins de 26 ans.

L'accès à la contraception gratuite :

Depuis le début de l'année 2022, l'Assurance maladie prend en charge la contraception pour les femmes de moins de 26 ans, y compris une consultation annuelle et les tests requis.

Les jeunes de cette tranche d'âge ont également un accès facilité au dépistage du VIH et d'autres infections sexuellement transmissibles, sans ordonnance, et ces tests sont remboursés à 100 %. De plus, la contraception d'urgence est incluse dans cette prise en charge.

Enfin, tous les jeunes de moins de 26 ans peuvent se procurer des préservatifs, masculins et féminins, gratuitement en pharmacie.

Harcèlement sexuel :

Si vous êtes confronté à des situations de harcèlement sexuel ou si vous en êtes témoin, nous vous invitons à joindre la personne responsable désignée pour ce sujet.

(référent harcèlement à ajouter)

Pour un soutien supplémentaire, le site officiel "Arrêtons les violences" propose un espace pour informer et signaler les abus.

+ Cliquez ici pour plus d'informations

Par ailleurs, le collectif **CLASCHEs**, qui se concentre sur la prévention et la lutte contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur, met à disposition des outils et un accompagnement sur mesure.

+ Cliquez ici pour plus d'informations

07. Aides alimentaires et matérielles

Le crous :

Les **CROUS** proposent une offre de restauration pour les étudiants, avec des repas complets et nutritifs à des tarifs accessibles. Tous les étudiants peuvent en bénéficier : le prix d'un repas est de 3,30 € pour ceux qui ne perçoivent pas de bourse, et de 1 € pour les boursiers ou les étudiants en difficulté financière. Ces repas, sains et économiques, sont disponibles sous différentes formes, comme dans les restaurants universitaires, les cafétérias et les foodtrucks, qui se trouvent sur plusieurs sites à proximité des zones étudiantes. Pour davantage d'informations, rendez-vous sur le site du **CROUS** Versailles.

+ Cliquez ici pour plus d'informations

Épiceries solidaires :

Les épiceries solidaires fonctionnent comme des magasins de proximité, permettant aux personnes en situation de précarité d'acheter des produits de qualité à des prix inférieurs de 10 % à 30 % par rapport aux tarifs habituels. Elles proposent une large sélection d'aliments, y compris des produits frais et des fruits et légumes, s'adressant principalement aux personnes à revenus modestes, comme les étudiants. Chaque épicerie fixe ses propres conditions d'accès. Vous pouvez consulter la liste des épiceries solidaires sur internet.

+ Cliquez ici pour plus d'informations

Les agoraé :

Projet qui allie un espace de vie convivial à une épicerie sociale et solidaire, conçu par et pour les étudiants. Ces espaces sont pensés pour être accueillants et exempts de toute stigmatisation, favorisant l'égalité des chances dans le cadre de l'enseignement supérieur. L'épicerie offre des produits à des tarifs réduits, variant de 10 % à 30 % par rapport aux prix du marché, accessibles selon des critères sociaux qui diffèrent selon les régions. Ce programme bénéficie du soutien de plusieurs ministères, y compris celui de l'Agriculture et de l'Alimentation. Pour plus de renseignements et pour vérifier votre éligibilité, consultez le site dédié.

+ [Cliquez ici pour plus d'informations](#)

L'association linkee :

Linkee est une initiative conçue pour apporter une aide précieuse aux étudiants en leur offrant un accès à des produits alimentaires de qualité. Cette plateforme lutte contre le gaspillage en mettant en relation les étudiants avec des entreprises disposant de surplus alimentaires.

En rejoignant Linkee, les étudiants peuvent profiter de ces dons, ce qui peut s'avérer essentiel pour ceux qui traversent des difficultés financières. Pour s'impliquer, il suffit de se rendre sur le site de Linkee, de suivre les instructions et de s'inscrire au programme.

+ [Cliquez ici pour plus d'informations](#)

L'association cop1 :

Cop1 est une initiative d'entraide qui vise à soutenir les étudiants en situation précaire. Cette association met à disposition des denrées alimentaires, des articles d'hygiène et des vêtements, sans frais.

Outre l'assistance matérielle, **Cop1** facilite l'accès à des informations sur les droits, la culture, le sport et l'emploi, tout en proposant des activités pour rompre l'isolement. Présente dans de nombreuses villes à travers la France, elle s'engage à combattre la précarité étudiante. Pour plus d'informations ou pour bénéficier de leurs services, rendez-vous sur leur site pour vous inscrire.

+ [Cliquez ici pour plus d'informations](#)

Les restos du cœur, la croix-rouge, emmaüs, et le secours populaire :

En France, des organisations comme les Restos du Cœur, la Croix-Rouge, Emmaüs et le Secours Populaire apportent leur soutien aux personnes en difficulté, y compris aux étudiants. Elles proposent de l'aide en matière de nourriture, de vêtements et, dans certains cas, d'hébergement. Ces associations fournissent des services indispensables tels que des repas et des articles de première nécessité, souvent gratuitement ou à un tarif réduit. Leur action est essentielle pour aider les étudiants à surmonter des défis financiers et à continuer leurs études dans de meilleures conditions.

+ Cliquez ici pour plus d'informations

+ Cliquez ici pour plus d'informations

+ Cliquez ici pour plus d'informations

+ Cliquez ici pour plus d'informations

Les applications :

Des applications comme **Too Good To Go**, **Optimiam** et **Zéro-gâchi** offrent aux étudiants la possibilité de récupérer des aliments invendus provenant de restaurants et de magasins à des tarifs réduits, contribuant ainsi à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Par ailleurs, des initiatives locales, soutenues par des associations telles que **HopHopFood** à Paris ou par des entreprises d'économie sociale, proposent des solutions durables similaires. N'hésitez pas à explorer ces initiatives dans votre région

08. Aides juridiques

Le service de renseignement en droit du travail de la DRIETS :

Le Service de renseignement en droit du travail de la **DRIETS** (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) représente activité professionnelle durant leur formation. Ce service propose des conseils et des informations gratuites sur le droit du travail, ce qui aide à mieux appréhender vos droits et obligations en tant qu'employés.

Fonctionnalités du service de renseignement en droit du travail :

- Information sur la législation du travail : Le service fournit des explications claires et accessibles sur les lois du travail françaises, incluant les contrats de travail, les droits à la pause et au repos, le salaire minimum, les conditions de travail et plus encore.
- Conseils personnalisés : Vous pouvez poser des questions spécifiques sur votre situation de travail et recevoir des conseils adaptés à votre cas, ce qui est particulièrement utile pour ceux qui occupent des emplois atypiques ou des stages.
- Résolution de conflits : Le service aide également à clarifier les situations susceptibles de générer des malentendus ou des conflits entre employés et employeurs, en offrant des informations sur la manière de résoudre ces problèmes légalement.
- Prévention des risques : Il informe sur vos droits et les mesures de sécurité au travail, essentiels pour prévenir les accidents et les maladies professionnelles.
- Sessions d'information et ateliers : Le service organise souvent des sessions d'information et des ateliers dans diverses institutions éducatives pour éduquer sur vos droits au travail.
- Ressources en ligne et publications : De nombreux guides, brochures et ressources en ligne sont disponibles pour aider à comprendre le droit du travail français en détail.

Vous pouvez accéder à ce service par téléphone, email, ou en visitant les bureaux de la **DRIETS** dans votre région. Les consultations peuvent être anonymes, ce qui permet de poser des questions sans crainte de répercussions.

L'inspection du travail :

Il est possible de faire appel à l'Inspection du travail pour qu'elle vérifie les éventuelles infractions aux réglementations sur la discrimination, la sécurité ou l'encadrement des apprentis dans ton entreprise. Cette institution joue un rôle crucial en veillant à ce que les employeurs respectent les normes légales liées aux contrats de travail, aux horaires, aux salaires, ainsi qu'aux conditions de santé et de sécurité au travail. En cas de manquement à ces règles, l'Inspection du travail peut intervenir pour résoudre les différends et garantir un cadre de travail sûr et respectueux.

+ [Cliquez ici pour plus d'informations](#)

Conseil prud'homme :

Si tu rencontres des litiges concernant l'exécution ou la résiliation de ton contrat de travail, tu as le droit de solliciter le Conseil de Prud'hommes. Ce tribunal spécialisé est chargé de résoudre les différends entre employeurs et employés dans le cadre du droit privé du travail. L'accès à ce conseil est gratuit et il s'occupe d'une variété de conflits, y compris les questions liées aux contrats de travail, aux salaires, aux congés, aux primes, à la durée du travail, et aux licenciements individuels.

Médiation :

Si des différends surviennent concernant l'exécution ou la résiliation de ton contrat, tu as la possibilité de solliciter des médiateurs auprès des chambres consulaires. Le but de la médiation est d'éviter et de régler de manière amiable les ruptures de contrat, d'assurer la continuité des parcours de formation, de résoudre les conflits et de prévenir les abandons. En fonction du domaine d'activité de l'entreprise, il te faudra te tourner vers la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ou la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Île-de-France.

Dans le cas où la médiation ne permet pas de régler le litige, il est conseillé de contacter le référent régional de l'apprentissage de la **DREETS** (Directions Régionales de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) ainsi que l'inspection du travail. De plus, en cas d'exclusion définitive d'un apprenti par le **CFA**, les médiateurs peuvent être contactés par le **CFA** ou l'apprenti pour les contrats signés depuis 2019, conformément à l'article L6222-18-1 du Code du travail.

La fage :

La **FAGE**, ou Fédération des Associations Générales Étudiantes, constitue une ressource incontournable pour les étudiants en France désireux d'améliorer leurs conditions de vie et d'études. Établie en 1989, cette organisation indépendante regroupe près de 2 000 associations étudiantes, représentant environ 300 000 jeunes. Basée sur des principes de démocratie participative, la **FAGE** s'engage à défendre les droits des étudiants, à promouvoir l'innovation sociale et à favoriser la solidarité au sein de la communauté étudiante.

Les étudiants peuvent bénéficier de la **FAGE** pour plusieurs raisons :

Représentation et défense des droits : La **FAGE** se mobilise activement pour représenter les intérêts des étudiants auprès des institutions éducatives et des autorités gouvernementales, en abordant des enjeux tels que les droits académiques, les conditions de logement et l'accès aux services de santé.

Innovation sociale et solidarité : Les actions de la **FAGE** en matière de prévention, de solidarité et d'économie sociale et solidaire offrent aux étudiants l'opportunité de s'investir dans des projets bénéfiques à la communauté étudiante et au-delà.

Événements et formations : La **FAGE** met en place une multitude d'événements et de formations destinés à renforcer les compétences des étudiants, que ce soit dans la gestion associative, le leadership ou d'autres domaines essentiels à leur développement personnel et professionnel.

Services aux associations : Pour les étudiants actifs dans la gestion d'associations, la **FAGE** fournit des ressources précieuses afin de faciliter la gestion et le développement de ces structures, incluant des conseils juridiques et financiers.

La **FAGE** se positionne également comme pluraliste et apolitique, garantissant que ses actions et programmes sont élaborés dans l'intérêt général des étudiants, sans influence politique ou professionnelle extérieure.

+ [Cliquez ici pour plus d'informations](#)

Syndicats étudiants :

Les syndicats étudiants jouent un rôle fondamental en défendant et en représentant les intérêts des étudiants tant au sein des universités et des écoles qu'en interaction avec les décideurs politiques. Leur contribution est cruciale pour l'amélioration des conditions académiques et sociales des étudiants, en plaidant pour leurs droits dans différents contextes.

Intermédiation efficace : Ces syndicats agissent comme des intermédiaires entre les étudiants et les différents niveaux d'administration académique, ainsi que les instances gouvernementales. Ils s'engagent à promouvoir une meilleure qualité d'éducation, à garantir l'accès à des ressources appropriées, à réduire les frais de scolarité, et à améliorer les conditions de vie et d'études.

Soutien et services variés : En devenant membre d'un syndicat étudiant, vous aurez accès à une gamme de services, incluant une assistance juridique, des conseils financiers et en matière de logement, ainsi que des programmes dédiés au bien-être et à la santé mentale. Ces organisations proposent également des opportunités de réseautage, des ateliers de développement professionnel et des services d'aide à l'emploi ou aux stages.

Engagement citoyen : Les syndicats étudiants motivent les jeunes à s'engager activement dans des causes sociales et politiques significatives. Cela inclut des projets liés à l'environnement, à la justice sociale et aux droits de l'homme, permettant ainsi aux étudiants de se mobiliser pour des enjeux qui leur importent.

Possibilités internationales : Certains syndicats ont des partenariats avec des réseaux globaux, offrant aux étudiants l'opportunité de participer à des dialogues internationaux, des programmes d'échange ou de s'impliquer dans des initiatives à portée mondiale. Des organisations comme l'**UNEF** (Union Nationale des Étudiants de France) et l'**UNI** (Union Nationale Inter-universitaire) s'engagent pour défendre les droits des étudiants, promouvoir l'équité et améliorer les conditions d'étude.

Adhérer à un syndicat étudiant n'offre pas seulement une protection et une représentation sur des sujets essentiels de la vie universitaire, mais prépare également les étudiants à devenir des citoyens actifs et éclairés, prêts à faire une différence dans la société.

09. Aides numériques et informatiques

Aide à l'acquisition de premier équipement professionnel :

Pour les apprentis, il existe une aide accessible par le biais des OPCO, qui finance jusqu'à 500 € pour l'achat du matériel nécessaire à leur formation. Cela comprend des outils pédagogiques spécifiques, des logiciels, et même des équipements informatiques pour le suivi des cours en ligne.

Promotions étudiantes :

Avantages pour les étudiants : Les étudiants ont l'opportunité de bénéficier de remises significatives sur une variété de produits et services, facilitant ainsi leur vie académique et quotidienne.

Voici quelques exemples d'offres disponibles :

Culture et loisirs : Tarifs réduits pour l'accès aux cinémas, musées et théâtres.

Technologie : Des entreprises telles qu'**Apple**, **Dell** et **Microsoft** proposent des remises sur les ordinateurs et logiciels destinés aux étudiants. Ces promotions peuvent inclure des pourcentages de réduction sur les achats ou des bundles exclusifs.

Restauration : Des réductions sont offertes dans certains restaurants ou via des applications de livraison de repas.

Carte de réduction internationale pour étudiants (**ISIC**) : Permet d'accéder à une variété de remises à l'échelle mondiale

Ces avantages financiers peuvent vous aider à mieux gérer votre budget tout en profitant pleinement de votre vie étudiante. Il est conseillé de consulter les conditions spécifiques de chaque offre sur les sites des prestataires concernés.

10. Aides au bien-être et à la culture

Le pass'sport :

Ce dispositif financier mis en place par le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques propose une aide de 50 € pour soutenir les jeunes dans le financement de leur adhésion à une structure sportive. L'objectif est d'inciter les jeunes âgés de 6 à 30 ans à pratiquer une activité physique régulière, en particulier ceux qui sont éloignés du sport en raison de contraintes financières ou d'un handicap. Le **Pass'Sport** peut être utilisé dans un large éventail de clubs et d'associations sportives.

+ [Cliquez ici pour plus d'informations](#)

Le pass jeune :

Ce dispositif mis en place par la Ville de Paris vise à encourager les jeunes de 14 à 25 ans à participer à une variété d'activités culturelles, sportives et de loisirs. Il se présente sous la forme d'un chéquier comportant 40 coupons.

Ces coupons peuvent être utilisés pour accéder à des musées, théâtres, piscines, ainsi une pour des ateliers et des activités sportives. Les jeunes vivant à Paris ou dans certaines communes de Seine-Saint-Denis peuvent bénéficier de ce pass.

Sa période de validité s'étend du 1er juin au 30 septembre, ou jusqu'au 31 mai de l'année suivante, selon les activités choisies. Pour en bénéficier, il suffit de réserver le pass en ligne et de le retirer dans un point de distribution désigné par la mairie. Cette initiative vise à faciliter l'accès à la culture et au sport pour les jeunes, tout en les incitant à découvrir de nouvelles expériences enrichissantes dans leur ville.

[+ Cliquez ici pour plus d'informations](#)

La carte jeunes européenne :

Pour seulement 10 €, cette carte offre une multitude d'avantages dans 37 pays d'Europe. Que ce soit pour des voyages, des sorties culturelles ou des activités sportives, vous pouvez profiter de plus de 72 000 réductions pendant un an. Cela inclut des tarifs préférentiels pour visiter divers musées, des sites culturels comme la Cité des sciences et de l'industrie, ou encore des merveilles patrimoniales telles que le Château de Chenonceau.

La gestion de ce programme européen est assurée par l'**EYCA** (European Youth Card Association), reconnue par le Conseil de l'Europe. Voici quelques points essentiels à retenir :

Durée de validité : un an.

Prix : 10 euros, incluant les frais de port pour la France métropolitaine.

Public cible : jeunes âgés de 12 à 30 ans.

[+ Cliquez ici pour plus d'informations](#)

La carte ISIC :

La carte **ISIC** (International Student Identity Card) est une carte d'identité étudiante reconnue à l'international, offrant à ses détenteurs des réductions et des avantages dans divers domaines comme les voyages, le logement, les musées, les activités culturelles et le commerce. Elle est acceptée dans plus de 130 pays à travers le monde.

Avantages de la carte isic :

Réductions sur les voyages : Les titulaires de la carte peuvent bénéficier de tarifs préférentiels sur les billets d'avion, ainsi que pour les réservations de train, de bus et d'hébergement à l'international.

Accès culturel : La carte permet d'obtenir des réductions ou l'entrée gratuite dans de nombreux musées, théâtres, cinémas et autres lieux culturels.

Offres commerciales : Les détenteurs de la carte ont accès à des réductions auprès de divers partenaires pour une large gamme de produits et services, allant de la mode à la technologie, en passant par l'alimentation.

Services éducatifs : Des remises sur des logiciels, des abonnements à des magazines, des livres et d'autres ressources éducatives sont également disponibles.

La carte **ISIC** est généralement accessible à tous les étudiants, sans limite d'âge, et est distribuée au début de l'année. Elle reste valable un an à compter de sa date d'émission, permettant ainsi de profiter des avantages tout au long de l'année académique.

Entrées gratuites dans les musées :

À Paris, de nombreux musées proposent l'accès gratuit aux jeunes de moins de 26 ans. Parmi les établissements notables figurent le **Musée Rodin**, le **Musée de l'Orangerie** et le **Musée du Quai Branly**.

Profitez de cette occasion pour explorer l'art et l'histoire, ce qui enrichira votre parcours éducatif et personnel. Cette initiative incite les jeunes à découvrir et à apprécier le riche patrimoine culturel de la capitale.

[+ Cliquez ici pour plus d'informations](#)

11. Aides pour les étudiants internationaux

Si vous arrivez d'un autre pays pour étudier en France, vous pouvez bénéficier de différentes aides financières et sociales destinées à faciliter votre séjour et à assurer votre réussite académique.

Financement des études en France :

Les étudiants internationaux disposent de plusieurs solutions pour financer leurs études en France :

Bourses d'études : Des institutions françaises et européennes, comme **Erasmus+**, proposent des bourses pour soutenir les études supérieures dans les universités françaises. Le ministère des Affaires étrangères finance également des bourses, notamment les programmes **Eiffel** (pour les niveaux master et doctorat) et **Major** (pour les étudiants de licence), qui couvrent une partie importante des frais de scolarité.

Aides du **CROUS** : Les étudiants de l'Union européenne, ceux de la Suisse, les titulaires d'un titre de séjour valide et les réfugiés reconnus par l'Ofpra peuvent solliciter une bourse via un Dossier Social Étudiant (**DSE**) sur le site du **CROUS**.

Bourses de recherche : Des organismes tels que le **CNRS**, l'**IRD**, l'**ADEME** et l'**IFREMER** offrent des financements pour les étudiants s'inscrivant dans des filières de recherche spécifiques.

Logement :

Aides au logement de la **CAF** : Les étudiants étrangers peuvent bénéficier de plusieurs allocations logement, telles que l'**APL**, l'**ALF** et l'**ALS**, pour les aider à couvrir leurs frais de logement.

Action Logement : Propose des garanties comme **Visale** pour les étudiants de moins de 30 ans ainsi que des prêts Loca-Pass pour le dépôt de garantie.

Santé et bien-être :

Services médicaux universitaires : Tous les étudiants inscrits ont accès à des services médicaux et psychologiques gratuits offerts par les universités. L'inscription à la Sécurité sociale est facilitée par ces services pour garantir une couverture santé adéquate.

Restauration :

Restaurants universitaires du **CROUS** : Proposent des repas à tarif réduit (3,30 €, et seulement 1 € pour les boursiers), accessibles à tous les étudiants, quelle que soit leur nationalité.

Mobilité et loisirs :

Avantages de la carte étudiante : Permet d'obtenir des réductions sur les transports publics ainsi que dans diverses installations culturelles et de loisirs.

Comment accéder à ces aides ?

Pour optimiser vos chances de bénéficier des aides financières et sociales :

Avant votre arrivée : Rapprochez-vous du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'ambassade ou du consulat général de France dans votre pays afin d'obtenir des informations actualisées et précises.

Une fois en France : Rendez-vous dans les bureaux du **CROUS** et de la **CAF** pour obtenir des conseils personnalisés et soumettre les dossiers nécessaires.

Ressources en ligne : Le site Campus Bourses constitue une excellente plateforme pour rechercher des aides financières selon votre nationalité, votre niveau d'étude et votre filière.

[+ Cliquez ici pour plus d'informations](#)

Ces dispositifs visent à garantir que les étudiants internationaux puissent suivre leurs études en France dans des conditions optimales, en réduisant les contraintes financières et en offrant un accompagnement constant tout au long de leur parcours académique.

12. Les aides diverses et spécifiques

La maison étudiante :

Anciennement appelée Maison des initiatives étudiantes, cette structure parisienne soutient les projets des étudiants depuis 2002. Répartie sur deux sites, elle met à disposition des ressources gratuites comme des salles de réunion, des espaces de travail, du matériel informatique et un centre de documentation.

Elle accompagne les étudiants dans la concrétisation de projets professionnels, associatifs et culturels, en proposant des formations ainsi que des conseils personnalisés pour l'entrepreneuriat et l'engagement associatif.

[+ Cliquez ici pour plus d'informations](#)

Le réseau presse jeune :

Organisation européenne fondée en 1993, dédiée à promouvoir l'inclusion sociale des jeunes, en particulier ceux qui rencontrent des obstacles. Elle utilise des approches comme l'éducation non formelle, l'apprentissage par les pairs et l'animation de rue pour encourager la participation active, lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité des genres.

Le réseau travaille en collaboration avec diverses associations membres pour renforcer leurs compétences et développer des projets communautaires alignés sur ces principes.

[+ Cliquez ici pour plus d'informations](#)

Pépité :

Réseau national en France, destiné à encourager l'esprit entrepreneurial chez les étudiants et jeunes diplômés. Via les Pôles Étudiants pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (Pépité), ce réseau propose des formations, un accompagnement sur mesure ainsi que des opportunités de financement pour aider les jeunes à concrétiser leurs projets entrepreneuriaux.

Cette initiative soutient l'innovation et la création d'entreprises, en développant les compétences des jeunes entrepreneurs à travers toute la France.

[+ Cliquez ici pour plus d'informations](#)

Plateforme antidiscrimination :

Service en ligne lancé par le gouvernement français pour lutter contre toutes les formes de discrimination. Son objectif est d'informer, d'orienter et de soutenir les personnes victimes ou témoins de discriminations.

Elle propose divers services : une information complète pour sensibiliser aux différents types de discrimination et aux droits des individus, une orientation personnalisée pour accompagner les utilisateurs dans leurs démarches légales, et des conseils sur les structures d'aide existantes. De plus, elle apporte un soutien concret aux victimes pour les aider à déposer des plaintes auprès des organismes compétents, comme le Défenseur des Droits. La plateforme met aussi à disposition des ressources destinées aux entreprises et professionnels afin de prévenir les comportements discriminatoires en milieu de travail.

Accessible en ligne, antidiscriminations.fr permet d'accéder à des experts via chat, téléphone ou formulaire, offrant ainsi des solutions rapides et pratiques face à la discrimination.

[+ Cliquez ici pour plus d'informations](#)



RUSH
SCHOOL



www.rush-school.com

0638036018

0786168400

contact@rush-school.com

15 Bis rue des Goulvents, 92000 NANTERRE